

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE.CARTE  
DE  
COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

## DOSSIER DE DEMANDE.

NOM : *Le Bault*  
 PRÉNOMS : *François Pierre Marie*  
 Pseudos : *Bureau*  
 Date et lieu de naissance : *12 avril 1918 à Quéménéven*

AVIS de la Commission Départementale { favorable } le *26 MARS 1956*  
 { défavorable }

AVIS de la Commission Nationale . . . { favorable } le *11 AVR 1957*  
 { défavorable }

DÉCISION { attribution } le *11 AVRIL 1957*  
 { refus }

*carte ns 124231*  
*10 JUL 1957*

*10*  
*g*  
*1*  
*1*

*02 5-6-44*

DOSSIER N° 4001

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A.C. et V.G. - Impasse de la  
Palestine à QUIMPER

15 JUIL 1957  
M

demeurant à

*Le Paut François Pierre Marie*  
*Bourg de Spezet*  
déclare avoir reçu la carte N° 124231.

de Combattant Volontaire de la Résistance qui lui a été attribuée en  
application de la loi N° 49-418 du 25 mars 1949,

A *Spezet* le 13 Juillet 1957  
(signature)

*Paut*

OFFICE NATIONAL  
des ANCIENS COMBATTANTS  
& VICTIMES de la GUERRE

MINISTÈRE des ANCIENS COMBATTANTS  
& VICTIMES de la GUERRE

3ème Sous-Direction  
12ème Bureau

DECISION N° 1151-A

Résistance métropolitaine

Le MINISTRE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de la GUERRE,

VU le Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de la Guerre et notamment ses articles L. 269, R. 260 et R. 269;

VU les demandes présentées par les intéressés;

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance;

VU l'avis de la Commission Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance;

D E C I D E :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué à :

NOM : LE BAUT François

Dossier N° 4001

A PARIS, le 11 AVRIL 1957

Pour extrait conforme  
Le Chef du 12ème Bureau,  
Signé : illisible

P/Le MINISTRE et par délégation,  
P/Le DIRECTEUR  
de l'OFFICE NATIONAL des ANCIENS COMBATTANTS  
& VICTIMES de la GUERRE,  
Le Sous-Directeur :  
R. MALGOUYRES

Pour extrait conforme  
Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
de l'OFFICE DÉPARTEMENTAL,

4001

OFFICE NATIONAL  
DES  
ANCIENS COMBATTANTS  
ET  
VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE  
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Office départemental de  
**FINISTÈRE**

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1): **LE BAUT**  
 PRÉNOMS (2): **François Pierre Marie**  
 Pseudos (3): **Bureau**  
 Situation de famille: **marie 1 enfant né le 12-4-1948**  
 Profession: **instituteur**  
 Nationalité: **française**  
 Adresse actuelle: **Le Baut François**  
**Instituteur public Bourg de Spezet Finistère**

5 MAR 1947  
DU FINISTÈRE  
Guéméné

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940):  
**aspirant de réserve affecté au dépôt 163 et Barbonne aspirant au Centre de transition des troupes coloniales au camp de Prejès démobilisé rentrer à ses foyers en mai 1944**

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération:  
**nommé lieutenant de réserve le 1er septembre 1944**

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates):  
**instituteur à Spezet en 1941-1942-1943-1944**

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites):  
**rien**

(1) En lettres capitales.  
 (2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.  
 (3) Souligner le plus connu.

F.F.I. 4-5-6-4  
pro de C.H.

Décorations avec référence (J. O. du ..... ) } au titre de la résistance.  
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer.

citation à l'ordre du Régiment

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

a) formation : Forces françaises combattantes

b) nom du responsable : Monsieur Frogé  
draquiste à Barbaix - déporté et décedé en  
Allemagne.

c) Les actions Chef du groupe de Spizet qui est  
devenu la 5<sup>e</sup> compagnie.  
chargé de l'organisation et de l'encadrement des  
sections. Chef de <sup>l'opération</sup> sabotage qui a opéré à la gare  
de Pont Triffes le 7 juin 1944 interrompant le trafic sur  
la ligne Barbaix - Chastanville. chef de patrouille, échappe  
aux allemands à Pont Triffes, lors du combat du Pas de la  
a participé à plusieurs opérations de Patrouilles et  
de recherches de l'ennemi dans la région du Faou.

d) no d'immatriculation : B3 C X S 28501H  
pseudo : BUREAU

CERTIFIÉ EXACT :

A Spizet, le 28 décembre 1946

Signature :

Baut



POUR VALIDATION  
Le L. Colonel de CARVILLE  
Liquidateur de LIBÉ-NORD

Cain 2. / Silmagn

Je soussigné Yves Bœuf directeur d'école  
à Saint Thois (Finistère) ex Commandant de Bataillon  
"La Tour d'Auvergne" de Carhaix certifie que Monsieur  
LE BAUT François né le 12 avril 1918 à QUEHENE  
VEN (Finistère) actuellement domicilié au bourg  
de Spezet (Finistère) a servi dans les Forces  
françaises de l'Intérieur au titre du Bataillon  
"La Tour d'Auvergne" de Carhaix du 15 janvier  
1944 au 18 septembre 1944.

Circonstances particulières : engagé le 15 janvier 1944  
par Monsieur Troger recruteur pour le Canton de  
Carhaix sous le n° B3 CX5 28600 - Bureau  
(Monsieur Troger arrêté le 15 avril 1944 est mort en déportation)  
A partir de cette date arde au  
recrutement et à la mise sur pied de la 5<sup>e</sup> Compagnie  
dont il commandait une section

- Le 15 avril 1944 a assumé la  
liaison avec Saint-Hermin.

Le 5 mai 1944 est arrêté par les  
allemands au bourg de Spezet.

Le 10 juillet a transporté des armes  
de Gousseruff à Spezet.

Le 15 juillet a transporté des armes  
de Saint-Hermin à Spezet.

Le 3 août participe à la tête de sa  
section aux combats de Pont-Évêque.

A partir du 16 août participe à la libération  
de la Presqu'île de Crozon.

Vu  
R. Benhan

Saint-Thois le 3 janvier 1952  
Yves Bœuf

Vu pour légalisation de la signature  
de M. René Yves Bœuf  
A. SIBOIS, le 7  
M. LEBLANC, le 7  
M. LEBLANC, le 7  
M. LEBLANC, le 7  
M. LEBLANC, le 7



Bureau F. F. C. I. régional

12 MAI 1951

N° 14889 BR FFCI/FI N.

C. A. 3<sup>e</sup>

6-3-51 - 92185

# CERTIFICAT D'APPARTENANCE

## AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTERIEUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA III<sup>e</sup> RÉGION MILITAIRE, certifie que:

Monsieur LE BAUF François, Pierre alias "Bureau"  
né le 12 avril 1918 à BRISTOUVEAN (Finistère)  
actuellement domicilié à Bourg de SAINT (Finistère)

### A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

au titre des formations suivantes, comprises dans l'ordre de bataille des Unités F. F. I. et dans les départements ci-après:

FINISTÈRE: Bataillon de la Tour d'Auvergne du 5-5-44 au 10-8-44  
du au  
du au

la dernière date indiquée étant celle de la libération de son secteur.

### Circonstances particulières

Monsieur LE BAUF François, Pierre a continué à servir dans sa formation après la libération jusqu'au 9-10-44 date à laquelle

il est rentré dans ses foyers définitivement.

La présente attestation constitue un **Certificat de présence au Corps.**

A QUIMPER, le 6 Mars 1947

Le Général PROISSARD MICHEL  
Commandant la III<sup>e</sup> Région Militaire  
par délégation, le  
Chef de la Section F.F.C.I.

Références particulières  
éventuelles



*22*

Spézet le 13 janvier 1956

Je soussigné,

Pichavant Henri, Professeur de Cours Complémentaire, ex-lieutenant F.F.I. de la 5<sup>ème</sup> Compagnie du Bataillon "La Tour d'Auvergne" de Carhaix, officier de réserve, certifie que M. Le Baut François, né le 12 avril 1918 à Quiménéven (Finistère) a servi dans les Forces Françaises de l'Intérieur du 15 janvier 1944 au 9 octobre 1944.

M. Le Baut François a été engagé par M. Froger, recruteur pour le canton de Carhaix, le 15 janvier 1944 sous le n° B.3 C45 28600 avec le surnom de "Bureau". A partir de cette date il devient chef du 1<sup>er</sup> groupe de résistance F.F.I. de Spézet et assure le recrutement et la mise sur pied de la 5<sup>ème</sup> Compagnie. Le 15 avril 1944 il assure la liaison avec Saint-Hermin et Carhaix. Le 5 mai 1944 il est arrêté au cours d'une rafle, conduit à Carhaix et relâché le lendemain. Le 6 juin 1944 il dirige l'équipe de sabotage qui opère à la gare de Pont-Triffen, en Spézet, interrompant le trafic de ravitaillement allemand sur la ligne Carhaix-Chateaulin.

Le 20 juin il échappe à une rafle de la Gestapo spécialement dirigée contre lui; 17 de ses camarades sont pris et fusillés au Faouët. Le 10 juillet il commande le groupe chargé de transporter des armes de Lussac à Spézet pour armer la 5<sup>ème</sup> C. I. F.F.I. dirigée par le Capitaine Le Bon.

Le 15 juillet il dirige encore un transport d'armes de St-Hermin à Spézet. Le 3 août il participe à la tête de sa section, puis comme officier adjoint du chef de compagnie, à la libération de la Presqu'île de



Crozon.

Il est démobilisé le 9 octobre 1944

Vu pour légalisation  
de la signature de M<sup>r</sup>

*J. Michard*  
*Jean Pichonnet*

Vu  
*J. Benhan*

Suzet, le 17 JANV 1956



POUR VALIDATION  
Le L<sup>ieutenant</sup> Colonel de CARVILLE  
Liquidateur de LIBÉ-NORD

*Carville / S. M. M.*

OFFICE DÉPARTEMENTAL  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE  
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le  
Impasse de la Palestine

5 JUIN 1951

~~30 Mai 1951~~

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,  
à Monsieur le Procureur de la République

à Chateaulin

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE  
DE LA RÉSISTANCE

Dossier N° 4001

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de  
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir  
bien me faire parvenir — joint à la présente note — un  
**BULLETIN N° 2** du Casier Judiciaire de :

M. Le Bault François Pierre Marie  
né le 12-4-1918 à Endeméven

Le Secrétaire Général  
de l'Office départemental,  
C. FLOCH.

COUR D'APPEL DE RENNES  
CASIER JUDICIAIRE DE L'ARRONDISSEMENT  
de CHATEAULIN (Finistère)

BULLETIN N° 2 : NEANT

VU AU PARQUET.

Le Procureur  
de la République,

Pour extrait conforme  
Chateaulin, le 7 JUIN 1951

Le Greffier,

N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.



DÉPARTEMENT  
de Finistère

Mairie de Quéménéven

ARRONDISSEMENT  
de Châteaulin

## BULLETIN DE NAISSANCE

N°

Nous soussigné, Maire de la commune de Quéménéven,  
certifions que la naissance d

François Pierre Marie

fil de François LY BAUT

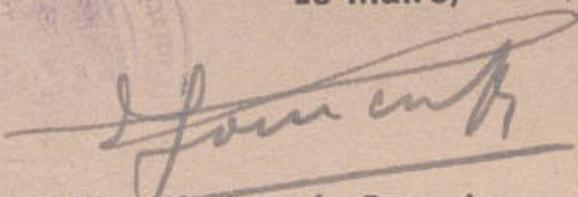
et de Marie Jeanne HASCOTT, son épouse

né le 12 Avril 1918

à heure du , a été constatée à la Mairie de la commune.

En Mairie, le 1<sup>er</sup> Février 1947

Le Maire,



Délivré à titre de Renseignement.

F. F. I.

Bataillon La Tour-d'Auvergne

CARHAIX (Finistère)

Je soussigné, BRIAND Joseph, ex-commandant F. F. I., Chevalier de la Légion d'Honneur et chargé de la liquidation du Bataillon La Tour-d'Auvergne, certifie que

le nommé : nom Le Bant

prénoms François. Pierre. Marie

né le 12. 11. 1918 à Quinenezim

a servi volontairement avec Honneur dans notre Bataillon, du 4 mai 1944

au 30 septembre 1944

Délivré conforme à nos états.

A Carhaix, le 8 FEV. 1947

Briand

Gouvernement Provisoire de la République Française

XI<sup>e</sup> Région militaire  
Etat-Major

Citation  
à l'ordre du Régiment

Le Général de Division ALLARD, commandant  
la XI<sup>e</sup> Région Militaire cite à l'ordre du Régiment  
le lieutenant : LE BAUT François

Motif de La Citation

officier animé d'un pur patriotisme. S'est dépensé sans  
compter pour organiser des sections et les encadrer. A été  
chef de mouvement de résistance et recherché par les  
Allemands. Pendant la période troublée du 1er août au  
10 septembre 1944, a été chef de l'équipe de sabotage qui a  
opéré à la gare de Pont Croiffen, le 7 juin juin, interrompant  
le trafic sur la ligne Carhaix - Châteaulin. Echappé aux  
Allemands à Pont Croiffen, le 4 août 1944, a participé à  
plusieurs opérations de recherches de l'ennemi dans la  
région du Faou.

a Rennes le 7 mai 1945

Le général cdt la XI<sup>e</sup> région  
Allard

Pour Copie Conforme  
A Spézet le 30 JANV 1947  
Le Maire.

 *[Signature]*

432

# ASSOCIATION DES MAQUISARDS & RÉSISTANTS

DE L'ARRONDISSEMENT DE MORLAIX



M. le Docteur LE JANNE, ex-Commandant  
NOEL, Chef régional des F.F.I., Président de  
l'Association, donne un avis favorable au  
profit de M. *Musey*

*François Lejeune*



PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des  
ANCIENS COMBATTANTS et  
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

DOSSIER N° 4001

(Réunion du 26 MARS 1956)

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la  
Résistance présentée par M. *Le Baut François*  
né le 12 avril 1918 à *Quéménéven (Fin)*  
demeurant *Instituteur à Spezet. (Fin)*

-:-

Le postulant produit :

- un Certificat d'appartenance (modèle National) attestant qu'il a fait partie des F.F.I. du FINISTERE (*Parti la bar d'auvergne*) du 5 juin 1944 au 10 août 1944 -
- une attestation délivrée par M. \_\_\_\_\_ Liquidateur National de \_\_\_\_\_
- deux témoignages circonstanciés, délivrés par M.M. *Riou* et *Richard* validés par M. *de Carnelle* Liquidateur National de *la région* certifiant qu'il a appartenu à ce Mouvement du 15 janvier 1944 à la libération

*au de au recrutement et à la formation de la 5<sup>me</sup> CC (sous commandant une section) liaisons. - (avait pu se allier à 5.5.44.) - transports d'armes - sabotage*  
*Combat de Saint Guffry*  
*à la libération de la prison de Crozon. (sept 1944)*

AVIS FAVORABLE (paragraphe B)

Le RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE FAVORABLE

signature d'un membre  
de la Commission,

QUIMPER, le 26 MARS 1956

signature du  
Secrétaire de la Commission,

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des  
ANCIENS COMBATTANTS et  
VICTIMES de GUERRE

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de la COMMISSION  
DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du 26 mars 1956)

Le lundi 26 mars 1956, à dix heures, s'est réunie à la Préfecture du FINISTERE, sous la présidence de M. DENIS, Sous-Préfet, Directeur du Cabinet, la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance.

ETAIENT PRESENTS :

M.M. FLOCH - Secrétaire Général de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre  
GUEGUEN, Représentant M. le Directeur interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre  
le Capitaine NORMAND, représentant le Général Commandant la 3ème Région militaire  
YVINEC Albert - F.F.I. (titulaire)  
ROLLAND Jean-Louis - F.F.C. (titulaire)  
GRANNEC Joseph - F.F.C. (titulaire)  
MAZE Jean-Louis - F.F.C. (suppléant)  
LINDEN Pierre - R.I.F. (suppléant)

ABSENTS et EXCUSES :

M.M. le Trésorier-Payeur Général  
BOURRIERES - F.F.I. (titulaire)

Chaque catégorie de Résistants étant représentée, M. le Président déclare la séance ouverte.

.....

Après avoir donné lecture de la circulaire B-1942 du 3.2.56 de l'Office National, relative à l'instruction des demandes présentées au titre de l'Article R-255 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de Guerre, M. le Président invite les Membres de la Commission à procéder à l'examen des dossiers qui leur sont soumis par les services administratifs de l'Office départemental.

Les décisions suivantes sont prises :

.....



.....  
.....  
PERSONNES VISEES à l'ARTICLE R-255 du CODE des PENSIONS MILITAIRES d'INVA-  
LIDITE et des VICTIMES de GUERRE et TENUES de JUSTIFIER, dans les CONDI-  
TIONS FIXEES à l'ARTICLE R-266 - 5° dudit CODE. AVOIR ACCOMPLI HABITUELLE-  
MENT, après le 16 JUIN 1940, et PENDANT 3 MOIS au MOINS AVANT le 6 JUIN  
1944, des ACTES CARACTERISES de RESISTANCE DEFINIS à l'ARTICLE 287 -

AVIS FAVORABLE, à l'UNANIMITE :

.....  
M. LE BAUT François - Apézet

MOTIF : en égard à la date de début des services FFI (S.6.46) et à  
la contribution de l'intéressé à la formation de résistance,  
ainsi qu'à la qualité des témoignages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h.30

QUIMPER, le 26 MARS 1956

Le Secrétaire,  
signé : D. GOURRET

Le Président,  
signé : R. DENIS

Pour extrait certifié conforme

Le SECRETAIRE GENERAL  
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL,



<p>15 Caractéristiques du décès pour un décédé militaire.</p> <p style="color: red; font-size: 2em; font-weight: bold;">H001</p>	<p>1 Décédé à la suite de maladie 2 - Tué au cours des opérations de guerre.</p> <p>3 Tué au cours d'une opération de résistance 4 Décédé à la suite de blessures.</p> <p>Militaire non blessé décédé comme prisonnier</p> <p>5) En Allemagne, 6) Dans un frontstalag, 7) En France après son rapatriement. (Rayer les mentions inutiles.)</p>	<input type="checkbox"/>
<p>16 Autres conditions de décès (indiquer lesquelles)...</p>		
<p>17 Renseignements utiles complémentaires.....</p> <p>18 Dernière profession exercée? Précisez en indiquant, s'il y a lieu, la spécialité, par exemple : tourneur sur bois, berger, parqueteur, cimentier, conducteur d'automobile, etc... ou chômeur.....</p>	<p style="font-size: 1.5em; color: blue;">5-3-44</p> <p style="font-size: 1.5em; color: blue;">(L'Etat - Nord)</p> <p style="font-size: 1.5em; color: blue;">L'Etat - Nord</p> <p style="font-size: 1.5em; color: blue;">L'Etat - Nord</p>	<input type="checkbox"/>
<p>19 Nature de l'entreprise : Par exemple : agricole, étirage de tubes d'acier, fabriques d'ampoules en verre, vente de quincaillerie au détail, etc.....</p>	<p style="font-size: 1.5em; color: blue;">L'Etat - Nord</p>	<input type="checkbox"/>
<p>20 Situation sociale. Pour un salarié.....</p>	<p>Traitement annuel, mensuel ou bien salaire hebdomadaire ou journalier dans la profession avant le décès.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>    Pour un patron.....</p>	<p>Revenu annuel avant le décès.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>21 L'intéressé était-il.....</p>	<p>Patron — Cadre — Maîtrise — Employé — Ouvrier Propriétaire Exploitant — Fermier — Métayer Fils de Cultivateur chez ses parents, (Rayer les mentions inutiles.)</p>	<input type="checkbox"/>
<p>22 Si l'intéressé était militaire au moment de son décès.....</p>	<p>Formation militaire à laquelle il appartenait ° Régiment, ° Compagnie, ° Escadron, ° Batterie Grade militaire Formation F. F. I.</p>	
<p>23 NATIONALITÉ</p>		
<p>Quelle était sa nationalité ?.....</p>		<input type="checkbox"/>
<p>Etait-il français de naissance ?.....</p>		<input type="checkbox"/>
<p>S'il n'était pas français de naissance a) Comment était-il devenu français?.....</p>	<p>Par naturalisation — par mariage — par réintégration — ou option — par déclaration (Rayer les mentions inutiles).</p>	
<p>b) Quelle était sa nationalité antérieure?.....</p>		

OBSERVATIONS

C.A. du 5-6-44 F.F.I. 4-5-44  
plus de C.A.

Nom et adresse de l'Enquêteur.....

10 FEV 1956

2ème complémentaires précisant acte  
Caractéristiques accomplies avant 6.6.44

SERVICE NATIONAL DES STATISTIQUES  
Visa n° 274, dti 17-12-44  
Bréger Aliné — Paris

4344

Spiezet le 10 février 1956.

16 FEV 1956

Monsieur Le Bault François, instituteur à Spiezet

à

Monsieur le Chef de service de la carte des combattants.

Monsieur le secrétaire,

Je vous fais parvenir deux attestations validées par le liquidateur national du mouvement « Libération Nord » afin de compléter mon dossier de demande de carte de combattant volontaire de la Résistance n° 4001.

Je vous demande de vouloir bien faire le nécessaire afin que je puisse présenter la carte de combattant à l'Inspection académique qui me la réclame.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Bault

29 juillet 1952  
2 témoignages - photo

PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des  
ANCIENS COMBATTANTS et  
VICTIMES de GUERRE

QUIMPER, le 12/5/51  
(Impasse de la Palestine)

COMBATTANTS

Le SECRETAIRE GENERAL  
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL

C.V.R.

à M. Le Baut François

Dossier n° 4001

Interdit à Spezet.

M

Le certificat d'appartenance que vous m'avez  
fait parvenir mentionne que vous avez appartenu aux F.F.I. du

sur 5 juin au 10 août 1944.

Ce document ne vous permet pas d'obtenir  
la carte du C.V.R. au titre de l'alinéa 4° du paragraphe A du décret  
du 21.3.50 (3 mois d'appartenance avant le 6.6.44).

Vos droits à l'attribution de la carte au  
titre de l'alinéa 3° de ce paragraphe (3 mois d'appartenance à une  
unité combattante à condition que l'entrée aux F.F.I. soit antérieure  
au 6.6.44) ne pourront être déterminés que le jour où l'Office départe-  
mental sera en possession de la liste des "unités combattantes".

Mais vous déclarez avoir adhéré au Réseau  
dès le

Afin de me permettre de présenter votre dos-  
sier à la Commission départementale, je vous prie de vouloir bien me  
faire parvenir un certificat d'appartenance audit réseau.

Ce certificat devra être délivré soit par  
l'autorité militaire compétente (Secrétariat d'Etat aux Forces Armées -  
Guerre), soit par le Responsable local du  
(il y aura lieu de faire valider la signature de ce responsable par  
le Liquidateur du réseau : M.

Veillez agréer, M

, l'expression

de mes sentiments distingués.

Le SECRETAIRE GENERAL  
de l'O.D.

7873  
13-6-51